

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 avril 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 7445

présenté par
M. Causse

à l'amendement n° 3311 de M. Potier

ARTICLE 50 BIS

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« mener leur mission de »,

les mots :

« contribuer à la lutte contre l'artificialisation des sols, notamment par la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement propose de prendre aussi en compte les moyens alloués aux EPF et SAFER dans leur contribution à la lutte contre l'artificialisation des sols.